



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-003-2024-10

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

IDF-2024-09-26-00014 - Arrêté 2024-309 portant composition de la Commission de Coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) - Pôle Efficience

Département politique du médicament et des produits de santé

IDF-2024-10-01-00017 - ARRETE DOS-EFF-OFF-2024-106 portant modification d'une adresse d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-09-26-00014

Arrêté 2024-309 portant composition de la
Commission de Coordination dans le domaine
des prises en charge et des accompagnements
médico-sociaux

Arrêté n° 2024 – 309

**Fixant la composition de la Commission de coordination dans le domaine
des prises en charges et des accompagnements médico-sociaux**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu Le code de la santé publique, notamment le 2° de l'article L1432-1 et des articles D1432-6 ; D1432-7 et D1432-8 ;
- Vu Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu Le décret n° 2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé.

Sur proposition des services de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements et des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

La Commission de coordination dans le domaine des prises en charges et des accompagnements médico-sociaux est composée comme suit :

- 1° Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ou son représentant :
 - Madame Stéphanie TALBOT, Directrice de l'autonomie ;
 - Suppléante : Madame Solenne de ZELICOURT, Directrice adjointe de l'autonomie.
- 2° Le Préfet de région Île-de-France ou son représentant :
 - Titulaire : Madame Hélène CROZE, Adjointe au Préfet, secrétaire général aux politiques publiques ;
 - Suppléant : Monsieur Yanis ROUIBI, Adjoint aux chargés de mission contractualisation et développement économique.
- 3° Des représentants de l'État exerçant des compétences dans le domaine de l'accompagnement médico-social :
 - Le Recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ou son représentant ;
 - (En cours de désignation)
 - Le Délégué régional de la jeunesse, de l'engagement et des sports d'Île-de-France, ou son représentant ;
 - Titulaire : Madame Virginie THOBOR, responsable adjointe du pôle sport ;
 - Suppléante : Madame Mylène SECHAUD, conseillère d'animation sportive
 - Le Directeur régional interdépartemental Île-de-France de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant ;
 - (En cours de désignation).

- Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Paris, chef-lieu de la région Île-de-France, ou son représentant.
 - (En cours de désignation).
- 4° Des représentants des collectivités territoriales :
- Deux conseillers régionaux d'Île-de-France, ou leurs suppléants ;
 - Titulaires : (en cours de désignation) ;
 - Suppléants : (en cours de désignation).
 - Les Présidents des Conseils départementaux situés dans le ressort territorial de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France, ou leurs représentants ;
 - Ville de PARIS :
 - Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, ou ses représentants :
 - Titulaire : (En cours de désignation) ;
 - Suppléants : (En cours de désignation).
 - Conseil départemental de SEINE-ET-MARNE :
 - Monsieur Jean-François PARIGI, Président, ou ses représentants :
 - Titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, 4^{ème} Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale ;
 - Suppléants : Monsieur Bernard COZIC, 5^{ème} Vice-président en charge des solidarités ; Madame Véronique VEAU, 10^{ème} Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine.
 - Conseil départemental des YVELINES :
 - Monsieur Pierre BEDIER, Président, ou ses représentants :
 - Titulaire : Monsieur Laurent RICHARD, Vice-président à la santé ;
 - Suppléant : Monsieur Marc HERZ, Conseiller départemental du Canton des Mureaux.
 - Conseil départemental de l'ESSONNE :
 - Monsieur François DUROVRAY, Président, ou ses représentants :
 - Titulaire : Madame Nadia LAPORTE-PHOEUN, Directrice de l'autonomie ;
 - Suppléante : Madame Céline AIT-SAB, Cheffe de service ESMS.
 - Conseil départemental des HAUTS-DE-SEINE :
 - Monsieur Georges SIFFREDI, Président, ou ses représentants :
 - Titulaire : (en cours de désignation) ;
 - Suppléant(e) : (en cours de désignation).
 - Conseil départemental de SEINE-SAINT-DENIS :
 - Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président, ou ses représentants :
 - Titulaire : Monsieur Stéphane BLANCHET, Vice-Président à l'autonomie ;
 - Suppléant(e) : (en cours de désignation).
 - Conseil départemental du VAL-DE-MARNE :
 - Monsieur Olivier CAPITANIO, Président, ou ses représentants :
 - Titulaire : Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Conseillère départementale déléguée auprès du 1^{er} Vice-Président chargé des solidarités, de la petite enfance et de la protection maternelle et infantile ;

- Suppléants : Madame Geneviève CARPE et Monsieur Metin YAVUZ.
 - Conseil départemental du VAL D'OISE :
 - Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente, ou ses représentants :
 - Titulaire : Madame Nathalie DECOCK, Directrice de l'offre médico-sociale ;
 - Suppléant : Monsieur Mathieu BROUTIN, Directeur adjoint de l'offre médico-sociale.
 - Quatre représentants au plus des communes et groupements de communes, désignés par l'Association des maires d'Île-de-France, ou leurs suppléants.
 - Titulaire : Monsieur Marc GIROUD, Maire de Vallangoujard ;
 - Suppléante : Madame Véronique GARNIER, Conseillère municipale déléguée de Croissy-Sur-Seine.
- 5° Des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :
- Le Directeur de la Caisse régionale d'Assurance maladie d'Île-de-France, ou son représentant ;
 - Titulaire : Monsieur Noel MOURÉ, Directeur du Pilotage ;
 - Suppléante : Madame Mélanie BOUCHET, Responsable du département gestion du risque.
 - Les Directeurs régionaux Île-de-France de chaque régime de l'Assurance maladie, ou leurs représentants ;
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
 - Titulaire : Monsieur Albert LAUTMAN, Directeur général de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne ;
 - Suppléant : Monsieur Aurélien CRENN, Sous-directeur, Direction de la coordination de la gestion du risque.
 - Caisse nationale d'assurance vieillesse Île-de-France :
 - Titulaire : Madame Elsa PARLANGE, Directrice de l'action sociale Île-de-France ;
 - Suppléante : Madame Léa PERRIN-QUERMEL, action sociale Île-de-France.
 - Régime de protection sociale des indépendants Île-de-France
 - Titulaire : (en cours de désignation) ;
 - Suppléante : (en cours de désignation).
 - Le Président de la Mutualité sociale agricole Île-de-France, Monsieur Olivier HUE, ou son représentant.
 - Titulaire : (en cours de désignation) ;
 - Suppléant(e) : (en cours de désignation).

Article 2 :

La Commission de coordination dans le domaine des prises en charges et des accompagnements médico-sociaux est présidée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ou son représentant.

Article 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, ce dernier peut faire l'objet, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Article 4 :

La Direction de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 septembre 2024

La Directrice générale adjointe
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-01-00017

ARRETE DOS-EFF-OFF-2024-106 portant
modification d'une adresse d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/106

portant modification de l'arrêté DDASS-CR/91-382 du 8 octobre 1991
ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie à COURDIMANCHE (95800).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024.
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DDASS-CR/91-382 en date du 09 octobre 1991 portant octroi de la licence n°91#000174 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise Centre commercial « La louvière » à Courdimanche (95800) ;
- VU** la demande en date du 06 septembre 2024 par laquelle Monsieur Jean-Louis BEAUFILS sollicite la modification de la licence n° 95#000174 ;

- CONSIDERANT** que la Mairie de Courdimanche (95800) a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence de création n° 95#000174 de l'officine dont Monsieur Jean-Louis BEAUFILS est titulaire, en date du 09 octobre 1991, doit être rectifié en conséquence ;
- CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Jean-Louis BEAUFILS est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 09 octobre 1991, portant création de l'officine de pharmacie autorisant Monsieur Jean-Louis BEAUFILS est modifié comme suit,

Les termes :

« Centre Commercial – La Louvière »

sont remplacés par les termes :

« 17 Chemin des Cygnes »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis le 1^{er} octobre 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,

Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PERUS